Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023
N°69/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DEUX OCTOBRE
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., GRENIER J.M., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : DOMINGUEZ F. à PROCACCI T, DUCES E. à BARET E., RIOU M. à DEUTSCH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA VILLE DE CHAMP SUR DRAC AU SEIN DE LA SPL ALEC GRANDE REGION GRENOBLOISE – EXERCICE 2022

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » et par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Ce rapport, objet de la présente délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue de la SPL, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société ;
- De s'assurer que la SPL ALEC agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

1. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	Société Publique Locale Agence de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (SPL ALEC)
Siège social	14, avenue Benoît Frachon – 38400 Saint Martin d'Hères

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

Date de création	20/02/2020
Secteur d'activité / métier	Transition énergétique
Objet social	Contribution à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique des collectivités actionnaires. Mise en œuvre du service public métropolitain de l'efficacité énergétique (SPEE).
Président.e	Grenoble-Alpes Métropole, représentée par Mme Dominique SCHEIBLIN
Directeur.trice général.e	Mme Marie FILHOL
Nom de commissaire aux comptes et date de nomination	BDO – Mme Justine GAIRAUD, nommée en 2020 pour 6 exercices
Nombre de salariés (moyenne 2022)	44 salariés mis à disposition par le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) représentant 36,8 ETP. 1 agent mis à disposition par Grenoble-Alpes Métropole, représentant 0,81 ETP

2. Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale de la SPL ALEC Grande Région Grenobloise

a) Activités

L'objet social de la SPL ALEC est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires, et principalement de mettre en œuvre le service public métropolitain de l'efficacité énergétique (SPEE).

Ses activités principales consistent, au titre du SPEE, à :

- Accompagner les habitants :
  - Conseil en matière de transition énergétique et de sobriété : à travers l'Espace Conseil France Rénov' (service Info Energie en Isère), l'ALEC informe et conseille les habitants, par téléphone et sur rendez-vous. Elle réalise des animations et un accompagnement à la sobriété à l'échelle intercommunale (à travers la plateforme Métroénergies, des ateliers, challenges et divers évènements) ;
  - Accompagnement à la rénovation des logements privés : à travers les dispositifs Mur Mur pour les maisons individuelles et pour les copropriétés ;
  - Incitation au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants : dans le cadre de la Prime Air Bois, l'ALEC sensibilise les particuliers et les professionnels. Elle conseille sur le choix des appareils, et réalise l'instruction technique des dossiers.
- Accompagner les collectivités et les entreprises :
  - Accompagnement des communes à la maîtrise des consommations d'énergie de leur patrimoine : conseil en énergie partagé pour les communes petites et moyennes, accompagnement « à la carte », projet par projet, pour les autres communes, actions de commissionnement énergétique dans le cadre du projet européen BAPAURA ;
  - Accompagnement des entreprises dans le cadre du dispositif Mur Mur TPE/PME : conseils personnalisés, avis sur les projets de travaux, appui à l'instruction des aides financières… ;
  - Développement des énergies renouvelables thermiques, à travers l'animation du Fonds Chaleur métropolitain, et l'accompagnement des projets.

Au-delà du SPEE, l'ALEC :

- Accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), en outillant et accompagnant les communes pour leurs plans d'actions, en mobilisant les acteurs relais, en contribuant à l'observatoire du PCAEM ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie-climat des actionnaires, à travers des actions variées pour le compte des collectivités, et notamment :
  - La sensibilisation et mobilisation des habitants
  - La formation et la mobilisation des agents, des élus et des acteurs relais
  - L'accompagnement à l'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en copropriétés
  - L'animation du défi des Ecoles à Energie Positive

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :
La Société a contractualisé quatorze (14) marchés avec Grenoble-Alpes Métropole, dix-huit (18) marchés avec d'autres actionnaires (Communes et Départements), correspondant à des activités distinctes et concernant l'exercice 2022. Elle a également bénéficié de subventions (Fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME-Région) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires. Le détail des activités réalisées en 2022 regroupées par contrat, avec des indicateurs de réalisation, figure dans le rapport de gestion, en annexe à cette délibération.

L'activité est en hausse, en raison :
- De nouveaux marchés confiés par les actionnaires à la Société ;
- D'une demande forte de la part des usagers du service public métropolitain, notamment en raison du conflit russo-ukrainien ayant entraîné de fortes tensions sur les prix de l'énergie et un risque sur l'approvisionnement. Afin de suivre le niveau de la demande, des commandes complémentaires ont été passées en cours d'année sur des marchés existants (principalement pour la réponse aux habitants dans le cadre du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique), Espace Information Energie, et pour l'accompagnement des entreprises).

Perspectives de développement

L'activité prévue pour l'exercice 2023 est en hausse, en raison :
- De la montée en puissance progressive des objectifs du SPEE, particulièrement sensible sur les dispositifs Mur Mur (accompagnement à la rénovation des logements privés en maison individuelle et en copropriété) ;
- Du développement d'activités au profit des différents actionnaires de la Société ;
- D'un contexte globalement favorable aux projets dans le domaine de la transition énergétique (dont la hausse des prix de l'énergie), un intérêt croissant de la part du public, et un nombre de sollicitations en hausse.

L'ALEC a également entrepris un travail qui devrait porter ses fruits à partir de 2023 :
- De mise en visibilité des actions mobilisables par ses collectivités actionnaires, avec la réalisation d'un catalogue présentant ses offres de services (1 volet patrimoine, 1 volet mobilisation des habitants) ;
- De réflexion sur une diversification de ses activités sur l'accompagnement des politiques climatiques des collectivités, en accord avec la feuille de route stratégique de la société pour la période 2021-2026 : au terme d'un processus de concertation de quelques mois, le Conseil d'Administration a acté le développement d'une offre sur les thématiques de la gestion de la ressource en eau, et sur la végétalisation, déminéralisation et création de zones de fraicheur. De nouvelles offres de services devraient ainsi étoffer progressivement le catalogue au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

b) Situation financière de la SPL ALEC

Les principaux indicateurs des 3 premiers exercices sont présentés ci-après :

	2020 (**année partielle**)	2021	2022
Capital social	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Chiffre d'affaires	987 877 €	1 913 752 €	2 210 118 €
Total produits exploitation	991 440 €	1 973 242 €	2 315 860 €
Coûts salariaux (yc MAD)	778 275 €	1 583 047 €	2 055 045 €
Nombre ETP moyen sur l'exercice via MAD	24,6	29,6	37,6
Total charges d'exploitation	857 960 €	1 788 053 €	2 307 905 €
Résultat net	96 105 €	141 252 €	7 676 €
Trésorerie	533 894 €	253 153 €	196 505 €
Capitaux propres	696 105 €	837 357 €	845 033 €
Endettement financier	0	0	0

La situation de la société est saine. Les excédents dégagés lors des deux premiers exercices ont permis de financer la croissance de l'activité, notamment la structuration d'une nouvelle organisation interne (avec renforcement des fonctions support et mise en place de management intermédiaire), et la prise à bail de 2 plateaux successifs de bureaux supplémentaires.
Un travail de sécurisation du modèle économique de la SPL ALEC a été conduit en 2022, afin de fiabiliser le calcul des coûts et de fixer le niveau des prix de vente aux actionnaires pour les 3 ans à venir, dans une logique d'équilibre entre le besoin de rentabilité de la société et de maîtrise des coûts pour les budgets des collectivités.
Le chiffre d'affaires par activité pour les 3 premiers exercices est ainsi réparti :

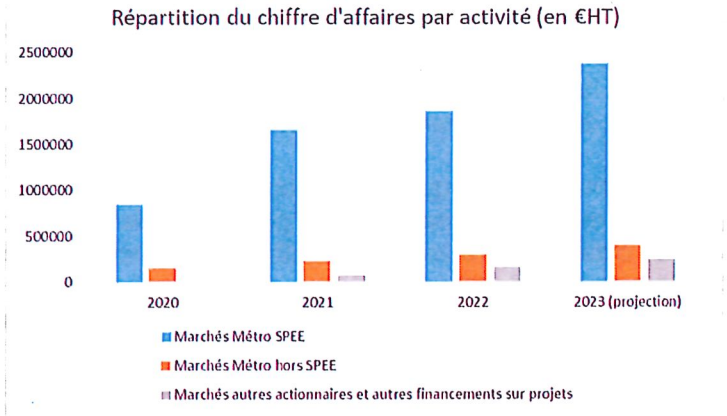

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 prévoient de porter les produits d'exploitation à 3,01 M€HT, en hausse de 36 % par rapport à 2022, avec un résultat très proche de l'équilibre.

c) Evolutions de l'actionnariat

Les cessions d'actions intervenues au cours de l'exercice 2022 sont :

- Cession d'une action de Grenoble-Alpes Métropole à la commune de Vaulnaveys le Bas, pour un prix unitaire de 500 euros. Le Conseil d'administration du 3 mai 2022 a donné son agrément sur cette cession d'action.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

- Cession d'une action de Grenoble-Alpes Métropole a cédé au SIVOM du Néron, pour un prix unitaire de 500 euros. Le Conseil d'administration du 13 octobre 2022 a donné son agrément sur cette cession d'action.

d) Autres modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

3. Relations contractuelles et financières entre la SPL ALEC et la collectivité

Au cours de l'exercice, la ville de Champ sur Drac n'a conclu aucun contrat avec la SPL ALEC.
Il n'a été accordé aucune garantie d'emprunt, et aucune avance en compte courant d'associé par la ville de Champ sur Drac à la SPL ALEC.
La SPL ALEC n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

4. Contrôle et gestion des risques

a) Principaux risques et incertitudes

Le principal risque est lié au fait que le taux de réalisation de l'activité est en partie dépendant du nombre de sollicitations des usagers du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) : particuliers, copropriétés, collectivités, entreprises. Ces sollicitations sont, depuis la mise en route de la Société, en augmentation constante. Le contexte actuel est particulièrement favorable aux activités de la Société : aides nationales aux projets de transition énergétique dans le cadre du plan de relance, aides locales dans le cadre des politiques métropolitaines, hausse des prix de l'énergie, transition écologique au cœur des enjeux sociétaux...
Les autres risques et incertitudes ayant pesé sur l'exercice sont relatifs aux délais de recrutement allongés dans un secteur porteur avec beaucoup d'offres à pourvoir.

b) Contrôle interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, la SPL ALEC a mis en place une procédure de mise en concurrence pour ses achats inférieurs aux seuils de la commande publique. Tous les achats sont concernés, avec des règles variant selon différents niveaux de seuils (< à 2 000 €HT, de 2 000 à 15 000 €HT, et de 15 000 €HT à 40 000 €HT). La CAO est réunie pour les marchés supérieurs à 15 000€HT.
Le règlement intérieur de la SPL ALEC prévoit des dispositions applicables à la Directrice Générale en matière de déontologie.
La SPL ALEC a également pour projet de mettre en place une charte de déontologie applicable à l'ensemble de l'équipe.
Les comités opérationnel et d'orientation de l'offre aux communes ont également un rôle de conseil auprès du CA.

c) Contrôles externes

La SPL ALEC rend compte annuellement de son activité dans le groupe de travail du SPEE organisé par la Métropole et dans les commissions de contrôle financier de Grenoble-Alpes Métropole et de la Ville de Grenoble.
Chaque marché fait l'objet d'un contrôle de « service fait » de la part du commanditaire.
Elle a communiqué fin 2022 un ensemble d'informations dans le cadre d'un audit sur la rémunération des dirigeants au sein des structures satellites de Grenoble-Alpes Métropole. La restitution est prévue à l'été 2023.

5. Bilan de la gouvernance de la SPL ALEC

a) Actionnariat

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Grenoble-Alpes Métropole	757	378 500 €	63%
Ville de Grenoble	80	40 000 €	6,7%
Ville de Pont de Claix	80	40 000 €	6,7%
Ville de Saint-Egrève	80	40 000 €	6,7%
Ville de Saint-Martin-d'Hères	80	40 000 €	6,7%
Département de l'Isère	80	40 000 €	6,7%
Ville de Champ sur Drac	1	500 €	0,08%
Ville de Champagnier	1	500 €	0,08%
Ville de Claix	1	500 €	0,08%
Ville de Corenc	1	500 €	0,08%
Ville de Domène	1	500 €	0,08%
Ville d'Echirolles	1	500 €	0,08%
Ville d'Eybens	1	500 €	0,08%
Ville de Fontaine	1	500 €	0,08%
Ville du Fontanil Cornillon	1	500 €	0,08%
Ville de Gières	1	500 €	0,08%
Ville d'Herbeys	1	500 €	0,08%
Ville de Jarrie	1	500 €	0,08%
Ville de La Tronche	1	500 €	0,08%
Ville de Le Gua	1	500 €	0,08%
Ville de Meylan	1	500 €	0,08%
Ville de Miribel Lanchâtre	1	500 €	0,08%
Ville de Mont Saint Martin	1	500 €	0,08%
Ville de Murianette	1	500 €	0,08%
Ville de Notre Dame de Mesage	1	500 €	0,08%
Ville de Noyarey	1	500 €	0,08%
Ville de Poisat	1	500 €	0,08%
Ville de Proveyzieux	1	500 €	0,08%
Ville de Quaix en Chartreuse	1	500 €	0,08%
Ville de Saint Barthelemy de Séchilienne	1	500 €	0,08%
Ville de Saint Georges de Commiers	1	500 €	0,08%
Ville de Saint Martin le Vinoux	1	500 €	0,08%
Ville de Saint Paul de Varces	1	500 €	0,08%
Ville de Saint Pierre de Mesage	1	500 €	0,08%
Ville du Sappey en Chartreuse	1	500 €	0,08%
Ville de Sarcenas	1	500 €	0,08%
Ville de Sassenage	1	500 €	0,08%
Ville de Séchilienne	1	500 €	0,08%
Ville de Seyssinet Pariset	1	500 €	0,08%
Ville de Seyssins	1	500 €	0,08%
Ville de Varces Allières et Risset	1	500 €	0,08%
Ville de Vaulnaveys le Bas	1	500 €	0,08%
Ville de Vaulnaveys le Haut	1	500 €	0,08%
Ville de Venon	1	500 €	0,08%
Ville de Veurey Voroize	1	500 €	0,08%
Ville de Vif	1	500 €	0,08%
Ville de Vizille	1	500 €	0,08%
SMMAG	1	500 €	0,08%
SIVOM du Néron	1	500 €	0,08%

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

b) Les dirigeants

Les administrateurs

	Représentants au Conseil d'administration	Représentant à l'AG	Date de nomination
Grenoble-Alpes Métropole	Florent CHOLAT Amandine DEMORE Dominique ESCARON Christine GARNIER Michel GAUTHIER Joëlle HOURS Lionel PICOLLET Dominique SCHEIBLIN Guy SOTO	Dominique SCHEIBLIN	16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020 16/10/2020
Ville de Grenoble	Vincent FRISTOT	Vincent FRISTOT	25/07/2020
Ville de Pont de Claix	Michel LANGLAIS (jusqu'au 8 décembre) puis Gilbert BONNET	Michel LANGLAIS (jusqu'au 8 décembre) puis Gilbert BONNET	09/07/2020 24/11/2022
Ville de Saint-Egrève	Philippe DELCAMBRE	Philippe DELCAMBRE	10/07/2020
Ville de Saint-Martin-d'Hères	Christophe BRESSON	Christophe BRESSON	09/06/2020
Département de l'Isère	Vincent CHRIQUI	Vincent CHRIQUI	16/07/2021
Assemblée spéciale	Commune de Saint Barthelemy de Séchilienne (Gilles STRAPPAZZON) jusqu'au 8 décembre puis commune de Saint Martin le Vinoux (Cécile BENECH)		18/06/2020 25/05/2020

Les représentants à l'assemblée spéciale

	Représentant à l'AS	Représentant à l'AG	Date de nomination
Ville de Champ sur Drac	Didier SANCHEZ	Didier SANCHEZ	02/06/2020
Ville de Champagnier	Pascal SOUCHE	Pascal SOUCHE	31/08/2020
Ville de Claix	Yannick PASDRMADJIAN	Yannick PASDRMADJIAN	14/09/2020
Ville de Corenc	Catherine EGO	Catherine EGO	10/09/2020
Ville de Domène	Francis MENEU	Francis MENEU	15/06/2020
Ville d'Echirolles	Daniel BESSIRON	Daniel BESSIRON	17/07/2020
Ville d'Eybens	Henri REVERDY	Henri REVERDY	10/07/2020
Ville de Fontaine	Isabel JIMENEZ DEBEZE	Isabel JIMENEZ DEBEZE	21/09/2020
Ville du Fontanil Cornillon	Bernard DURAND	Bernard DURAND	30/06/2020
Ville de Gières	Mickaël GUIHENEUF	.Mickaël GUIHENEUF	25/06/2020
Ville d'Herbeys	Annick MICHOUD	Annick MICHOUD	31/08/2020
Ville de Jarrie	Jean-Pierre AUBERTEL	Jean-Pierre AUBERTEL	29/06/2020
Ville de La Tronche	Nicolas RETOUR	Nicolas RETOUR	12/10/2020
Ville de Le Gua	Cédric GANDAIS	Cédric GANDAIS	25/06/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

Ville de Meylan	Jean-Baptiste CAILLET	Jean-Baptiste CAILLET	28/09/2020
Ville de Miribel Lanchâtre	Stéphane TOUSSAINT	Stéphane TOUSSAINT	28/08/2020
Ville de Mont Saint Martin	Isabelle MAILLOT	Isabelle MAILLOT	24/09/2020
Ville de Murianette	Catherine ROCHE	Catherine ROCHE	07/07/2020
Ville de Notre Dame de Mesage	Stéphane LEPINAY	Stéphane LEPINAY	02/03/2021
Ville de Noyarey	Yoann SALLAZ-DAMAZ	Yoann SALLAZ-DAMAZ	30/07/2020
Ville de Poisat	Hervé FANTON	Hervé FANTON	08/06/2020
Ville de Proveyzieux	Hélène DEBRAY	Hélène DEBRAY	26/11/2021
Ville de Quaix en Chartreuse	Alain MERLE	Alain MERLE	14/10/2020
Ville de Saint Barthelemy de Séchilienne	Gilles STRAPPAZZON	Gilles STRAPPAZZON	25/06/2020
Ville de Saint Georges de Commiers	Christian MAETZ	Christian MAETZ	25/06/2020
Ville de Saint Martin le Vinoux	Cécile BENECH	Cécile BENECH	25/05/2020
Ville de Saint Paul de Varces	David RICHARD	David RICHARD	30/10/2020
Ville de Saint Pierre de Mesage	Christian MASNADA	Christian MASNADA	30/03/2021
Ville du Sappey en Chartreuse	Sylvain SEURAT	Sylvain SEURAT	12/11/2020
Ville de Sarcenas	Nathalie SEBBAR	Nathalie SEBBAR	05/06/2020
Ville de Sassenage	Jérôme BOETTI DI CASTANO (remplacé depuis le 25/01/2023 par Jérôme MERLE)	Jérôme BOETTI DI CASTANO (remplacé depuis le 25/01/2023 par Jérôme MERLE)	14/09/2020
Ville de Séchilienne	Christian-(Château) MATHIEU	Christian-(Château) MATHIEU	29/06/2020
Ville de Seyssinet Pariset	Éric MONTE	Éric MONTE	15/07/2020
Ville de Seyssins	Julie DE BREZA	Julie DE BREZA	20/07/2020
Ville de Varces Allières et Risset	Thierry LORA RONCO	Thierry LORA RONCO	26/05/2020
Ville de Vaulnaveys le Bas	Jean-Marc GAUTHIER	Jean-Marc GAUTHIER	17/01/2022
Ville de Vaulnaveys le Haut	Philippe PARAZON	Philippe PARAZON	11/06/2020
Ville de Venon	Guillaume EVIN	Guillaume EVIN	11/06/2020
Ville de Veurey Voroize	Jean-Marc QUINODOZ	Jean-Marc QUINODOZ	22/07/2020
Ville de Vif	Joseph SCIASCIA, remplacé depuis le 29/11/2022 par Daniel SUAREZ	Joseph SCIASCIA, remplacé depuis le 29/11/2022 par Daniel SUAREZ	27/09/2021 28/11/2022
Ville de Vizille	Lionel COIFFARD	Lionel COIFFARD	15/07/2020
SMMAG	Antony MOREAU	Antony MOREAU	31/05/2021
SIVOM du Néron	Pierre FAURE	Pierre FAURE	30/06/2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- La présidente du conseil d'administration, Grenoble-Alpes Métropole, représentée par Mme Dominique SCHEIBLIN, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La directrice générale, Madame Marie FILHOL, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 20 février 2020, pour une durée indéterminée.

c) Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute annuelle perçue par la Directrice Générale au titre du mandat social que la société lui a confié s'élève à 9 600 euros pour l'exercice 2022.

La Présidente du Conseil n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2022.

d) Bilan de la gouvernance et contrôle analogue

Les instances de la société se sont réunies aux dates suivantes :

- Le 22 juin pour l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle (participation 71% des actionnaires représentant 92% des parts sociales)
- Le 18 janvier, le 2 mai, le 11 octobre et le 6 décembre pour l'Assemblée Spéciale (taux de participation respectivement de 83%, 56%, 67% et 58%)
- Le 19 janvier, le 3 mai, le 13 octobre et le 8 décembre pour le Conseil d'Administration (taux de participation respectivement de 87%, 80% ; 87% et 53%).

En qualité de représentant de la ville de Champ sur Drac au sein de l'Assemblée Spéciale, Monsieur Didier SANCHEZ informe avoir participé en visioconférence aux séances des 18/01 - 02/05 - 11/10 et 06/12/2022.
Il a donné pouvoir pour l'Assemblée Générale ordinaire du 22/06.

Aux fins de faciliter l'exercice du contrôle analogue par ses actionnaires, il est également rappelé que la SPL ALEC a mis en place, comme prévu dans son règlement intérieur :

- Un comité opérationnel, réunissant des administrateurs et techniciens de la SPL ALEC. Celui-ci est chargé :
  - De préparer, étudier et assurer le suivi des marchés en cours ou à contracter avec les actionnaires,
  - D'étudier, évaluer, assurer une veille et proposer des actions sur l'ensemble des sujets ayant trait à la vie sociale de la société,
  - Formuler un avis sur les projets d'opérations d'un montant supérieur à 15 000 €HT envisagés par la société,
  - Assurer un rôle de veille et d'alerte sur les aspects déontologiques.

  Le comité opérationnel s'est réuni le 13 avril, le 12 juillet et le 20 septembre 2022.

- Une commission d'appel d'offres, composée de 3 membres parmi les actionnaires, qui a pour

objet de donner un avis sur les marchés conclus dépassant 15 000 €HT.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_6-DE

- Un comité consultatif partenarial, composé des partenaires de l'environnement technique, scientifique, économique et institutionnel des activités de la SPL ALEC (université, distributeurs d'énergie, acteurs du monde économique, représentants des usagers).
  Le comité partenarial s'est réuni le 16 mars 2022.

- Un comité d'orientation de l'offre aux communes (COOC), ouvert à l'ensemble des communes actionnaires (élus et techniciens), et qui a pour objet de participer à la construction de l'offre de services du SPEE métropolitain à l'attention des communes, et d'élaborer l'offre de services aux communes proposée par la SPL ALEC en dehors du SPEE.

Le COOC s'est réuni le 1er février 2022.

Monsieur SANCHEZ a participé en visioconférence au comité d'orientation de l'offre aux communes (COOC) du 01/02 et à la réunion d'échanges avec les énergéticiens du 17/10.

A cette délibération, sont annexés le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2022. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société s'est réunie le 13 juin 2023 et a approuvé l'ensemble de ces documents.

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité.

LE CONSEIL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE

PREND ACTE des éléments transmis par le représentant de collectivité.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 04 octobre 2023

MAIRIE DE CHAMP SUR DRAC 38560 Isère

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

MAIRIE de CHAMP-SUR-DRAC (Isère)